
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 11	Séance du lundi 08 février 2016 L'an deux mille seize et le huit février le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 01 février 2016, s'est réuni sous la présidence de Pierrot WINKEL
<u>Présents</u> : 10	<u>Sont présents</u> : Pierrot WINKEL, Michel GACKEL, Claude GRASSER, Pascal WEBER, Denis WINKEL, André LENGENFELDER, Martin LAUGEL, Cora KLEIN, Martine HANSZ, Sandrine SNEIJ
<u>Votants</u> : 11	<u>Représentés</u> : Denis LANG
	<u>Excusés</u> :
	<u>Absents</u> :

Objet: Approbation du compte administratif du CCAS - exercice 2015 - DE 2016 001

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2015 du CCAS qui peut se résumer comme suit :

Dépenses réalisées : 1 649,46 €
Recettes réalisées : 2 317,21 €
Résultat de l'exercice 2015 : 667,75 €

Résultat de clôture exercice 2014 : - 667,75 €

Résultat de clôture exercice 2015 : 0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- APPROUVE le compte administratif 2015 du CCAS

Objet: Approbation du compte de gestion du CCAS - exercice 2015 - DE 2016 002

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Considérant approuver le compte de gestion présenté par le receveur municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet: Convention de mise à disposition de personnel CCRH au profit de la commune de Huttendorf - DE 2016 003

L'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 a porté création, au 1^{er} janvier 2012, de la nouvelle Communauté de communes de la Région de Haguenau (CCRH) dont les compétences ont été élargies et qui regroupe désormais 14 communes dont celle de Huttendorf.

Dans le cadre de cette intercommunalité et pour permettre à la Commune de Huttendorf d'exercer pleinement ses compétences en s'appuyant sur l'administration communautaire, la Communauté de communes de la Région de Haguenau (CCRH) met à sa disposition les personnels communautaires suivants à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à raison de 14 heures par semaine,
- un adjoint administratif de 1^{ère} classe, à raison de 7 heures par semaine,

sur les missions de secrétaire de mairie,

- un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques, à raison de 6 heures par semaine. Le nombre d'heures est porté à 10 heures à compter du 18 mai 2016.
- un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques, à raison de 20 heures par semaine, jusqu'au 17 mai 2016,

sur les missions d'agent d'entretien des espaces et bâtiments publics,

- un agent spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe, à raison de 29 heures par semaine.

A compter du 1^{er} avril 2016, un personnel communautaire complémentaire du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe sera mis à disposition à raison de 10 heures par semaine sur les missions d'agent d'entretien des espaces et bâtiments publics.

Il est acté que des réajustements pourraient intervenir en ce qui concerne le nombre d'agents et le volume de travail.

Cette convention constitue une nouvelle étape de collaboration et de mutualisation de nos ressources, et donne sens à nos choix d'organisation.

Vous êtes donc appelés à vous prononcer sur la convention de mise à disposition de personnel de la CCRH à la Commune de Huttendorf ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée, relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2011 portant création de la Communauté de communes de la Région de Haguenau ;

- DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de personnel à conclure entre la CCRH et la Commune de Huttendorf, telle qu'annexée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Objet: Achat de matériel et d'équipement pour la salle polyvalente - DE 2016 004

Mise en sécurité incendie des gaines de chauffage

Monsieur l'Adjoint Michel GACKEL signale au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux à la salle polyvalente, il y a lieu de mettre en sécurité incendie toutes les gaines de chauffage.

Il présente aux membres du Conseil un devis de l'entreprise GENIE CLIMATIQUE DE L'EST et propose de le valider pour un montant HT de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- ACCEPTE que des travaux supplémentaires de mise en sécurité incendie soient effectués à la salle polyvalente pour un montant HT de 3 000 €.

Objet: Acquisition et installation d'un adoucisseur et de chauffe-eau pour la salle polyvalente - DE 2016 005

Monsieur l'Adjoint Michel GACKEL présente aux membres du Conseil un devis de l'entreprise RCBC pour l'installation d'un adoucisseur et de 4 chauffe-eau. Le montant du devis s'élève à 6 505 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquérir et de faire installer un adoucisseur et 4 chauffe-eau à la salle polyvalente pour un montant HT de 6 505 €.

Objet: Echange de parcelles avec M. et Mme SCHLOSSER Joseph - DE 2016 006

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élargir la rue des Prés. Pour ce faire et en accord avec M. et Mme SCHLOSSER, il s'agit de procéder à un échange de parcelles.

Il est proposé au Conseil Municipal que M. et Mme SCHLOSSER cèdent à la commune la parcelle cadastrée Section 4 parcelle 2/78 d'une contenance de 9 centiares (destination : voie publique) et que la commune cède à M. et Mme SCHLOSSER la parcelle cadastrée Section 4 parcelle 4/78 d'une contenance de 10 centiares (destination : sol).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à l'échange de parcelles avec M. et Mme SCHLOSSER tel que mentionné ci-dessus.

Objet: Echange et acquisition de parcelles avec Mme Isabelle CAVALIER née HANSZ - DE 2016 007

Dans le cadre de la rectification des trottoirs dans la rue des Vergers et de l'élargissement de la rue des Prés, il est proposé au Conseil Municipal :

- Que la commune cède à Mme CAVALIER les parcelles cadastrées Section 4 n°5/78 d'une contenance de 1 centiare et Section 27 n°6/200 d'une contenance de 30 centiares et que Mme CAVALIER cède à la commune 31 centiares à détacher de la parcelle cadastrée Section 27 n°4/37 d'une contenance de 106 centiares.
- De décider d'acquérir les 75 centiares à détacher de la parcelle cadastrée Section 27 n°4/37 d'une contenance de 106 centiares et appartenant à Mme CAVALIER au prix de 1 000,00 € de l'are soit 750,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

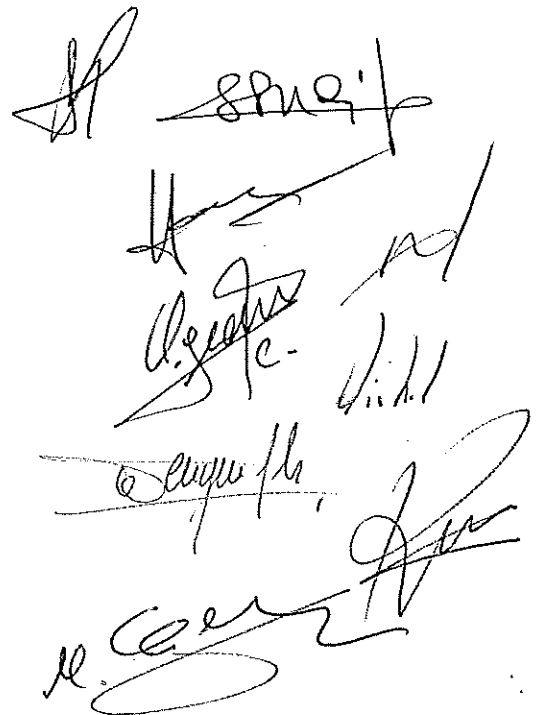
- DECIDE de procéder à l'échange de parcelle avec Mme Isabelle CAVALIER née HANSZ tel que mentionné ci-dessus,
- DECIDE d'acquérir la parcelle ci-dessus mentionnée pour un montant de 750,00 €.

Le Maire :

W. H

Lu, approuvé et signé,

Les Conseillers :

A collection of handwritten signatures in black ink, arranged vertically. The signatures are stylized and vary in length and complexity, representing the individual members of the municipal council.